

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA VILLE ET DE LA CITOYENNETÉ

Circulaire du 28 mars 2024
relative à la mise en œuvre du volet entrepreneuriat du Plan Quartiers 2030

NOR : IOMB2409008C

La ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des entreprises, du tourisme et de la consommation

La secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer, chargée de la citoyenneté, et auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée de la ville

à

Mmes et MM. les préfets de région
Mmes et MM. les préfets de département

En copie pour information :
Mme la directrice générale des collectivités locales
M. le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle
Mmes et MM. les préfets délégués pour l'égalité des chances et sous-préfets chargés de la politique de la ville
Mmes et MM. les directeurs régionaux de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)
M. le directeur régional et interdépartemental de l'économie de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIETS)

Pièces jointes :
- Cinq annexes

Le comité interministériel à la ville du 27 octobre 2023 a décidé :

- de déployer le programme *Entrepreneuriat Quartiers 2030* porté par Bpifrance et soutenu par le Gouvernement et la Banque des Territoires, doté de 456 M€ sur quatre ans ;
- de mettre en place une nouvelle gouvernance de l'entrepreneuriat dans les quartiers avec la création d'un comité national *Entrepreneuriat Quartiers 2030* et des comités locaux dans les territoires volontaires.

Ces mesures viennent concrétiser les engagements pris dans le cadre de *Quartiers 2030*, lancé à Marseille en juin 2023 par le président de la République, dans le domaine de l'entrepreneuriat. Le président de la République a fixé à cette occasion un objectif de **100 000 entrepreneurs accompagnés d'ici 2027 dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**. Il s'agit de faciliter et de mieux accompagner l'entrepreneuriat, pour développer l'emploi et l'activité économique dans ces territoires en difficulté, en cohérence avec les actions menées en faveur du plein emploi et avec l'engagement des entreprises.

En effet, les QPV constituent un réservoir de talents entrepreneuriaux que la puissance publique doit s'efforcer de promouvoir et d'accompagner. Au-delà, la pérennisation dans le temps des entreprises nouvellement créées dans les QPV constitue un enjeu que l'Etat doit soutenir.

Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des territoires, Bpifrance a engagé depuis 2019 un programme Entrepreneuriat pour Tous visant à renforcer les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV, en couplant l'engagement de terrain des réseaux d'accompagnement et l'offre complète de services de Bpifrance pour soutenir les entreprises et leur développement. Ce programme regroupe l'ensemble de ces actions en faveur des QPV, en complément des dispositifs du droit commun, et s'articule aux actions que vous soutenez d'ores et déjà au titre du P147 dans le cadre du développement économique. Il a permis de déployer des objets concrets dédiés à l'accompagnement des entrepreneurs issus des quartiers.

C'est sur ce socle qu'a été construit le nouveau programme *Entrepreneuriat Quartiers 2030* **qui s'articule autour de trois axes**, déclinant les objectifs à atteindre pour 2027 :

❖ **Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers : volet « aller vers »**

Il s'agit d' « *aller vers* » les habitants (notamment les jeunes et les femmes) afin d'assurer un maillage fin des quartiers avec une action proactive pour détecter les porteurs de projets et les entrepreneurs (500 000 personnes d'ici 5 ans).

❖ **Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les quartiers**

Afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des entrepreneurs dans toute leur diversité (phase de vie, secteurs, ambitions, etc.), un ensemble de nouveaux dispositifs de financement dédiés seront déployés par Bpifrance en lien avec ses partenaires, afin de permettre l'accès à près de 600 M€ de nouveaux fonds (en subvention, prêts et fonds propres).

❖ **Accélérer et accompagner la croissance des projets à potentiels**

Pour permettre à près de 10 000 projets les plus ambitieux de se déployer dans les quartiers, un bouquet de services premium sera proposé comprenant conseil, formation et networking pour l'accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise.

Au sein de ce programme global, le déploiement des actions inscrites dans le premier volet « aller vers » repose notamment sur une très forte mobilisation territoriale et devra s'inscrire plus particulièrement, sous la responsabilité des préfets, dans les futurs contrats Engagements Quartiers 2030. Sur ce volet « *aller vers* », trois solutions sont à disposition des territoires :

- les CitésLab, relais humains dédiés à la détection et à la préparation des porteurs de projets ;
- les Bus de l'entrepreneuriat, permettant de toucher les populations sur leurs lieux de vie ;
- les Carrefours de l'entrepreneuriat, lieux uniques réunissant les solutions et partenaires locaux de l'entrepreneuriat pour les porteurs de projets et créateurs d'entreprises.

Par ailleurs, afin de transformer les représentations, infuser la culture entrepreneuriale dans les QPV et faciliter l'accès aux solutions, le programme prévoit des actions d'appui au sourcing déclinées d'une part autour de dispositifs nationaux tels que « la Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030 » ou le Concours Talents de Cités et, d'autre part, d'initiatives très locales qui pourront également être soutenues par les pouvoirs publics.

Au regard de l'ambition fixée par le président de la République, une forte mobilisation des préfets est attendue. La présente circulaire a pour objet de fixer les modalités de mise en œuvre du volet « *aller vers* » du programme *Entrepreneuriat Quartiers 2030* dans le cadre des futurs contrats Engagements Quartiers 2030, qui seront signés au plus tard au 31 mars 2024 et qui remplaceront les actuels contrats de ville (cf. annexe n° 3).

Vous serez au cœur de la gouvernance locale pour la mise en œuvre du programme *Entrepreneuriat Quartiers 2030*, aux côtés de Bpifrance (cf. annexe n° 2).

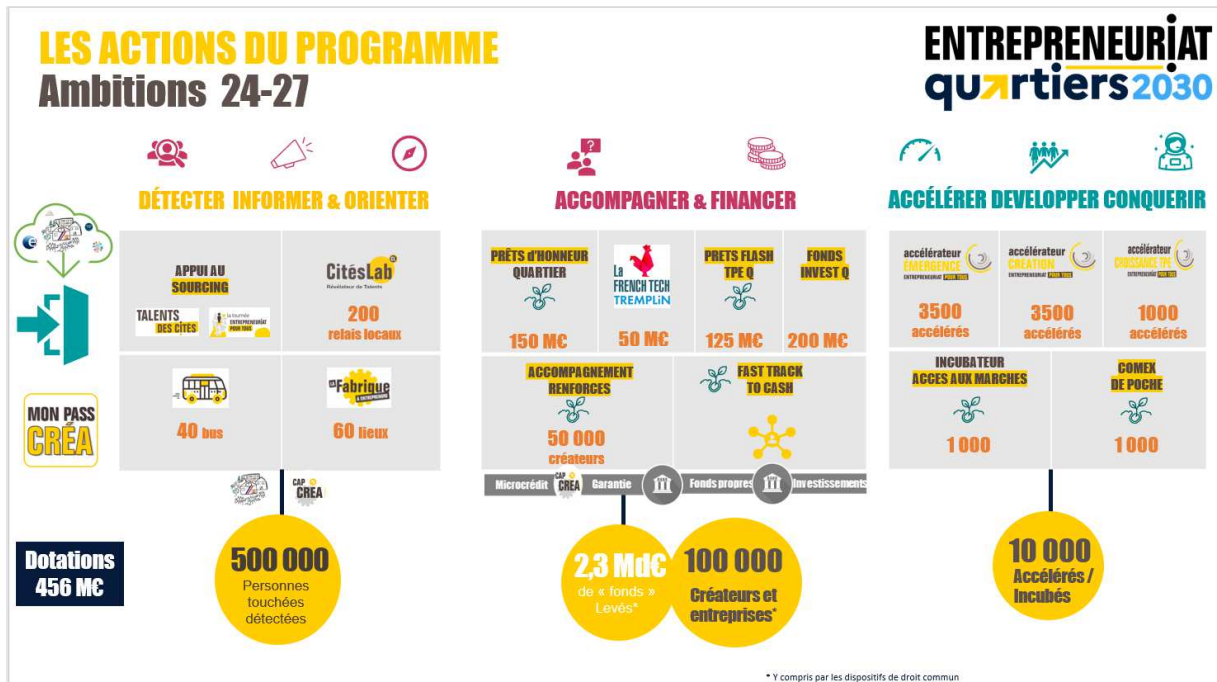
Vous pourrez vous appuyer sur la cellule d'animation nationale de l'Agence nationale de cohésion des territoires (entrepreneuriat.quartiers2030@anct.gouv.fr).

Fait le 28 mars 2024.

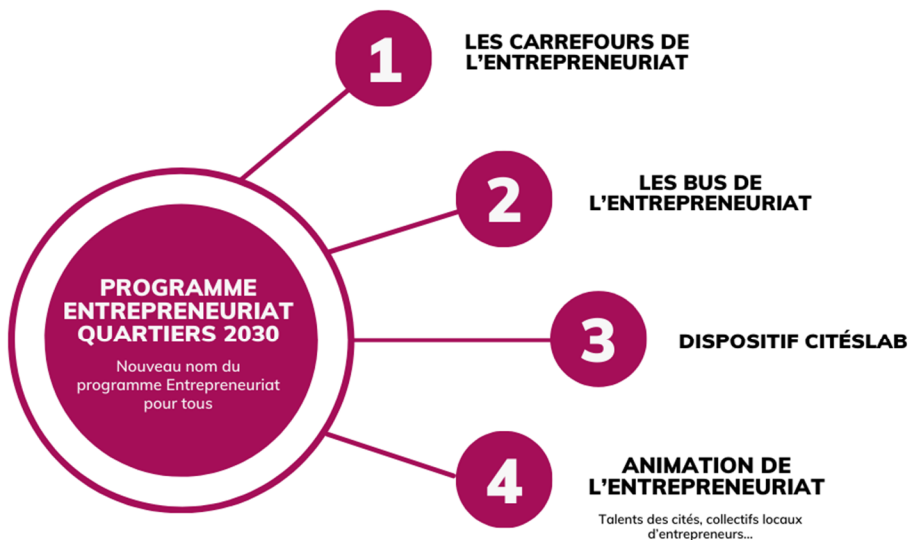
Olivia GREGOIRE

Sabrina AGRESTI-ROUBACHE

Contacts utiles : -entrepreneuriat.quartiers2030@anct.gouv.fr
- dgcl-sdcat@dgcl.gouv.fr



Zoom sur le volet Territorial (avec fiches spécifiques détaillant le contenu en annexe 5)



Le volet 1 “aller-vers” du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030

Annexe 2 : Définition de la gouvernance en faveur de l'entrepreneuriat dans les quartiers

Un des facteurs de réussite du programme *Entrepreneuriat Quartiers 2030* sera sa bonne appropriation par les acteurs de l'écosystème entrepreneurial. Il devra permettre de faire émerger des projets portés par des entrepreneurs souvent éloignés, voire méconnus, des politiques publiques.

Une gouvernance *ad hoc*, spécifiquement chargée du volet *Entrepreneuriat Quartiers 2030*, sera mise en place et visera plusieurs objectifs :

- réunir les acteurs des quartiers, afin qu'ils partagent leur expérience et se structurent progressivement ;
- co-construire une stratégie Etat/acteurs privés ;
- responsabiliser et s'appuyer sur les acteurs des quartiers et leur expertise pour mieux cibler les publics accompagnés, ainsi que mener l'animation locale du programme ;
- améliorer la coordination et l'adéquation de l'ensemble des aides et outils de l'Etat pour accompagner les entrepreneurs des QPV ;
- s'assurer d'une articulation effective avec les dispositifs de droit commun d'accompagnement à l'entrepreneuriat, en particulier le programme Inclusion par le travail indépendant et les entreprises d'insertion par le travail indépendant ;
- s'assurer de l'articulation avec les instances territoriales de gouvernance du réseau pour l'emploi, afin d'inscrire le repérage et l'accompagnement des entrepreneurs des QPV dans une logique de parcours vers l'emploi en lien notamment avec France Travail ;
- renforcer le rôle des préfets, en partenariat avec Bpifrance, en les associant davantage au déploiement des dispositifs d'aller-vers et permettre une meilleure articulation avec les futurs contrats de ville.

2.1 Organisation de la gouvernance nationale et locale en faveur de l'entrepreneuriat dans les quartiers

Le préfet sera donc au cœur de la gouvernance locale pour la mise en œuvre du programme *Entrepreneuriat Quartiers 2030*.

Afin d'assurer la mobilisation des acteurs économiques, un appel local à candidatures sera lancé afin de constituer, puis soutenir les **comités locaux *Entrepreneuriat Quartiers 2030*** pouvant s'appuyer sur les structures existantes et labellisées *Carrefours de l'entrepreneuriat*. Cet appel à candidatures sera lancé par chaque préfecture de région sur la base d'un cahier des charges qui vous sera transmis ultérieurement. L'objectif de ces comités locaux sera de rassembler les acteurs socio-économiques du territoire impliqués sur cet enjeu à l'échelle d'un ou plusieurs quartiers pour améliorer le déploiement territorial du programme. Chaque préfecture de département aura en charge le suivi et l'animation de ces comités locaux *Entrepreneuriat Quartiers 2030* dans le cadre des comités territoriaux pour l'emploi.

Par ailleurs, afin d'assurer la coordination des acteurs et le suivi du déploiement du programme, il est demandé au préfet de région de désigner **un référent régional *Entrepreneuriat Quartiers 2030*** au sein des DREETS qui pourra s'appuyer sur une équipe d'animation nationale rattachée à l'ANCT. Il travaillera en lien étroit localement avec le responsable régional Création et Entrepreneuriat de Bpifrance (contacts en annexe).

Le référent régional sera relayé localement par les membres du corps préfectoral en responsabilité sur la politique de la ville au niveau départemental (PDEC, sous-préfets ville). Ces derniers s'appuieront de leur côté sur les DDETS et les délégués du préfet.

En complément de la gouvernance nationale (cf. point 2.2), dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du programme *Entrepreneuriat Quartiers 2030*, le réseau national des référents entrepreneuriat sera piloté et animé par l'ANCT, en partenariat avec Bpifrance et, en tant que de besoin, avec la Banque des territoires. La mise en place de cette animation à l'échelle nationale répond à trois objectifs :

- permettre une remontée des difficultés et des besoins afin d'apporter des ressources et d'adapter les interventions ;
- construire un réseau national solide capable de s'entraider et de partager les bonnes pratiques ;
- outiller les référents régionaux via l'apport de connaissances spécifiques.

Afin d'organiser et d'animer ce nouveau réseau, l'utilisation de la plateforme nationale de *La Grande Equipe de la Réussite Républicaine* sera privilégiée. Les éléments des différents temps d'échanges seront diffusés via cet outil avec la création d'un groupe dédié réservé exclusivement aux référents régionaux, animé par l'ANCT, en lien avec Bpifrance.

2.2. Au niveau national :

- **Un « comité stratégique national *Entrepreneuriat Quartiers 2030* »** sera co-présidé par la ministre déléguée chargée des entreprises, du tourisme et de la consommation et la secrétaire d'Etat chargée de la citoyenneté et de la ville. Il regroupera :
 - des entrepreneurs représentatifs engagés dans le soutien à l'entrepreneuriat dans les QPV associés à la démarche, au travers de leurs représentants ;
 - les représentants des organismes qui soutiennent l'accès à l'accompagnement et au financement de l'entrepreneuriat,
 - les représentants des associations d'élus locaux (AMF, AdCF, France urbaine, Régions de France, Ville et Banlieue) ;
 - les représentants des organismes publics chargés de la mise en œuvre du programme *Entrepreneuriat Quartiers 2030* : ANCT, Bpifrance et Banque des territoires

Ses travaux s'articuleront avec le comité national pour l'emploi, présidé par la ministre du travail, de la santé et des solidarités.

- **Un comité de pilotage** national assurera le suivi, l'animation et la régulation du programme *Entrepreneuriat Quartiers 2030* ; il préparera également les réunions du comité national co-présidé par les ministres ; il sera composé de l'ANCT, Bpifrance, la Banque des territoires, la DGE, la DGT et la DGEFP.

Les missions de cette nouvelle gouvernance nationale seront d'échanger et de valider les grandes orientations stratégiques de la politique de soutien à l'entrepreneuriat dans les quartiers, notamment de valider le cadrage national du déploiement 2024 (sur la base des feuilles de route régionales et des enveloppes budgétaires¹). L'ANCT et Bpifrance seront chargés du secrétariat et de l'animation de la gouvernance nationale pour garantir son bon fonctionnement.

¹ Cf. 3.2.1

Annexe 3 : organisation territoriale du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030

3.2. Modalités et calendrier de mise en œuvre au niveau local

3.2.1 Elaboration des feuilles de route régionales

L'ambition du programme *Entrepreneuriat Quartiers 2030* est de renforcer le soutien de l'Etat au déploiement de l'entrepreneuriat dans les quartiers. A cet effet, il appartient au référent régional, sous l'autorité du préfet de région de :

- diagnostiquer les besoins territoriaux en matière d'entrepreneuriat dans les QPV et dans le cadre des futurs contrats Engagement Quartiers 2030 de votre région, à partir notamment des outils déjà déployés par Bpifrance et ses partenaires dans votre territoire sur les actions prévues dans le premier Volet "Aller Vers" ;
- identifier des partenaires locaux susceptibles d'intervenir dans les QPV de votre territoire ;
- consolider et formaliser une feuille de route régionale *Entrepreneuriat Quartiers 2030*, à partir des besoins remontés et partagés avec les collectivités territoriales signataires des contrats Engagements Quartiers 2030. Cette feuille de route, sur trois ans et ajustable chaque année, précisera les enjeux et objectifs territoriaux, ainsi que les actions et dispositifs à mobiliser dans le cadre de la mise en œuvre du volet entrepreneuriat des contrats de ville ;
- cette feuille de route régionale Entrepreneuriat Quartiers 2030 servira de socle pour l'élaboration et le lancement des cahiers des charges des appels à candidatures régionaux sur la base d'un cadrage national.

A cet effet, vous pourrez vous appuyer localement sur les responsables Création et Entrepreneuriat régionaux de Bpifrance (cf contacts en annexe n°4).

D'ici au 29 mars 2024 au plus tard, vous transmettez à l'ANCT (Programme emploi, formation et développement économique : entrepreneuriat.quartiers2030@anct.gouv.fr) les coordonnées des référents régionaux (DREETS) et départementaux (préfecture) chargés au sein de vos services de la coordination de la feuille de route régionale *Entrepreneuriat Quartiers 2030*.

D'ici au 30 avril 2024 au plus tard, vous transmettez à l'ANCT (Programme emploi, formation et développement économique : entrepreneuriat.quartiers2030@anct.gouv.fr) la feuille de route régionale *Entrepreneuriat Quartiers 2030*.

3.2.2 Les appels à candidatures

Quatre dispositifs « d'aller vers » seront donc déployés, avec des appels à candidatures : *CitésLab*, *les us et les Carrefours de l'entrepreneuriat* et le soutien aux actions locales d'animation de l'entrepreneuriat, notamment portées par *les comités locaux Entrepreneuriat Quartiers 2030*.

- Les bus et carrefours de l'entrepreneuriat feront l'objet d'appels à candidatures nationaux lancés conjointement par Bpifrance et l'ANCT dans un calendrier qui vous sera partagé ultérieurement.
- Le dispositif CitésLab fera l'objet d'un appel à candidature régional au fil de l'eau lancé sous la responsabilité du préfet de région et Bpifrance.
- Enfin, le soutien aux actions locales d'animation de l'entrepreneuriat, notamment portées par les comités locaux *Entrepreneuriat Quartiers 2030* sur les territoires volontaires, s'appuiera également sur un appel à candidatures régional sous la responsabilité du préfet de région.

Le nombre de CitésLab et de comités locaux *Entrepreneuriat Quartiers 2030* qui pourront être soutenus sera estimé en termes d'objectifs et de moyens sur la base des feuilles de route régionales et du cadrage national.

Chaque appel à candidatures dit régional (CitésLab et animation de l'entrepreneuriat) sera constitué de deux volets :

- **un cadrage national** identique pour tout le territoire définissant l'offre de chaque dispositif, les objectifs globaux attendus des porteurs de projets, ainsi que les modalités de déploiement et d'évaluation ;
- **un volet territorial décrivant les orientations spécifiques de chaque territoire** (contexte, enjeux et priorités du territoire) dans lequel les porteurs de projets devront proposer un programme d'actions. Les feuilles de route régionales permettront d'alimenter le volet territorial des appels à candidatures.

La publication des appels à candidatures devra respecter le calendrier national de publication afin de faciliter la lisibilité du dispositif. La période prévisionnelle de publication des appels à candidatures est estimée sur avril-mai 2024. Ces dates seront confirmées ultérieurement.

Les projets financés par l'Etat et par Bpifrance feront l'objet d'une demande unique, d'une instruction par Bpifrance **et d'une décision au niveau régional par le préfet de région (à l'exception des bus de l'entrepreneuriat et des carrefours de l'entrepreneuriat, pour qui la décision sera prise nationalement, après avis conforme des préfets de région appuyés par les préfets de département)**. L'instruction portera sur la réponse aux objectifs fixés par l'appel à candidature, ainsi que sur l'analyse financière et juridique des projets. L'instruction opérée par Bpifrance débouchera sur un avis motivé au regard des éléments cités ci-dessus, qui sera partagé avec les services déconcentrés de l'Etat au niveau départemental afin de permettre au préfet de département de rendre un avis sur chacun des projets locaux.

Ces avis motivés seront partagés et confrontés lors de comités régionaux d'engagement composés du préfet de région ou son représentant, du référent régional Entrepreneuriat Quartiers 2030 et du représentant de Bpifrance. L'ANCT viendra en appui des préfets de région, en tant que de besoin, pour la préparation des comités régionaux. Ces comités pourront se tenir de façon dématérialisée. Pour les projets cofinancés par l'Etat et Bpifrance, une demande de subvention à un projet ne pourra être validée sans l'avis conforme du préfet de région et de Bpifrance (principe de décision locale).

Si le soutien à un projet rencontre des difficultés liées à un désaccord au sein du comité régional d'engagement, le préfet de région pourra saisir le comité national de pilotage animé par l'ANCT, en lien avec Bpifrance qui prendra une décision sous le contrôle des ministres.

- **Financements**

Au niveau national, 102 M€ seront fléchés sur les dispositifs territorialisés « d'aller vers » sur la période 2024-2027, soit 25,5 M€ par an.

S'agissant des dispositifs CitésLab, Bus et Carrefours de l'entrepreneuriat, les projets seront cofinancés par l'Etat d'une part et par Bpifrance d'autre part (grâce au soutien de la Banque des Territoires). Les actions d'animations locales de l'entrepreneuriat (y/c les comités locaux *Entrepreneuriat Quartiers 2030*) seront financées par les crédits Etat (P147), sans co-financement par Bpifrance.

Une fois les projets sélectionnés, ils feront l'objet d'un engagement triennal et d'un conventionnement par chacun des financeurs Etat déconcentré, d'une part, et Bpifrance, d'autre part.

Ce co-financement dans le cadre du programme *Entrepreneuriat Quartiers 2030* par l'Etat et Bpifrance devra être complété par les financeurs locaux, notamment les collectivités locales. Le taux d'intervention maximum sera précisé dans les cahiers des charges des appels à candidatures.

- **Evaluation et reporting**

Le programme *Entrepreneuriat Quartiers 2030* fera l'objet d'une évaluation au fil de l'eau pour permettre d'identifier les forces et les faiblesses et ainsi ajuster la mesure autant que de besoin. Il convient également de mettre en œuvre des évaluations locales afin d'établir dans vos territoires l'impact de la gouvernance et des dispositifs déployés. Une partie de l'enveloppe territoriale pourra être utilisée à ces fins.

Afin d'être en mesure de suivre le déploiement des dispositifs du programme *Entrepreneuriat Quartiers 2030*, il sera demandé aux porteurs de projets soutenus financièrement de faire remonter les éléments quantitatifs et qualitatifs dans l'outil national de reporting piloté par Bpifrance. Un bilan annuel sera alors dressé par Bpifrance à l'échelle régionale et nationale et présenté à toutes les parties prenantes, notamment au sein de la gouvernance nationale, dans un but d'amélioration continue. Les conclusions partagées du bilan permettront d'adapter l'offre proposée dans le cadre de l'animation nationale du réseau.

ANNEXE 4 : Liste des Responsables Création d'Entreprise (RCE) régionaux de Bpifrance

REGION	Prénom NOM	E-mail
AUVERGNE- RHONE-ALPES	Emmanuelle PAHAUT PHILIPPOT	emmanuelle.pahaut@bpifrance.fr
BOURGOGNE- FRANCHE-COMTE	Pierre-Alain TRUAN	pa.truan@bpifrance.fr
BRETAGNE	Vincent LE BRECH	vincent.lebrech@bpifrance.fr
CENTRE-VAL DE LOIRE	Morgane LE TOULLEC BAUDOT	morgane.letoullecbaudot@bpifrance.fr
GRAND EST	Philippe FLEURENTIN	philippe.fleurentin@bpifrance.fr
HAUTS-DE-FRANCE	Hervé DUCROCQ	herve.ducrocq@bpifrance.fr
ILE-DE-FRANCE	Eric ZGLINICKI Gildas BREHIER	eric.zglinicki@bpifrance.fr gildas.brehier@bpifrance.fr
NORMANDIE	Laurence CUENIN	laurence.cuenin@bpifrance.fr
NOUVELLE- AQUITAINE	Guillaume PROVOST	guillaume.provost@bpifrance.fr
OCCITANIE	Florence PRESTAT	florence.prestat@bpifrance.fr
PAYS DE LA LOIRE	Olivier PICHON	olivier.pichon@bpifrance.fr
PROVENCE-ALPES- COTE D'AZUR	Christophe ROUX	christophe.roux@bpifrance.fr
OUTRE-MER	Eric ZGLINICKI	eric.zglinicki@bpifrance.fr

ANNEXE n°5 : Présentation des dispositifs



1/ Les Bus Entrepreneuriat parcourent les territoires prioritaires afin d'offrir aux publics les plus éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Dans une première phase en 2021, 10 bus ont été mis en place couvrant 155 QPV. En 2022, près de 3 800 personnes ont été détectées grâce à ce dispositif itinérant, et plus de 1300 porteurs de projet ont pu être orientés vers des acteurs locaux de l'accompagnement à la création.

En 2023, 10 nouveaux opérateurs ont été sélectionnés (soit 20 bus déployés permettant de couvrir les 13 régions métropolitaines ainsi que La Réunion). Les opérateurs retenus ont pour mission de déployer des « Bus de l'Entrepreneuriat » dans le but de renforcer la couverture territoriale des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise et de proposer des services au plus près des lieux de vie des porteurs de projets et entrepreneurs.

L'offre "Bus de l'Entrepreneuriat Pour Tous" :

- permet un accompagnement de proximité collaboratif, itinérant,
- facilite l'identification des talents dans les QPV afin de les assister dans l'expression du besoin et la formalisation de leur projet entrepreneurial,
- propose une orientation vers des structures partenaires adaptées à leurs besoins (acteurs locaux de l'écosystème de l'entrepreneuriat en accompagnement et en financement). 10 bus ont été déployés.

Objectif 2027 : 40 bus.

Nature de l'intervention : subvention d'investissement (100%) pour acquisition du bus / subvention de fonctionnement (60%) triennale

Bénéficiaire : structure locale (le plus souvent associative) retenue dans le cadre d'un appel à candidature national « fermé »

Retrouver toutes les informations sur les bus

<https://bus-tousentrepreneurs.fr/>



	NB TOTAL DE DISPOSITIFS	dont Fin 05/2024	dont Fin 08/2026	dont Fin 09/2026	dont Fin 10/2026-12/2026	dont Fin 03/2027
AURA	3	0	1	1	1	
BRETAGNE	2	1	0	0	0	1
CENTRE VAL DE LOIRE	2	0	0	2	0	0
GRAND EST	1	0	0	1	0	0
HDF	1	1	0	0	0	0
IDF	2	2	0	0	0	0
NORMANDIE	2	2		0	0	0
OCCITANIE	2	1	0	0	1	0
PACA	4	3	1	0	0	0
PDL	1	0	0	1	0	0
Outre-mer	1	0	0	1	0	0
TOTAL	21	10	2	6	2	1



2/ Les CitésLab, chefs de projets « révélateurs de talent », ont pour objectif de détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils rencontrent et contribuent à révéler les entrepreneurs afin de les orienter vers les offres locales d'accompagnement adaptées à leurs besoins. Ainsi, il assure un flux qualifié à l'ensemble de l'écosystème local de l'accompagnement des entrepreneurs.

Le dispositif CitésLab rassemble au niveau national 117 chefs de projets, intervenant dans plus de 770 quartiers. Il a permis la détection de plus de 40 000 personnes depuis la mise en place du dispositif, dont 13 700 en 2022 et 10 487 créations d'entreprise, dont 4 114 en 2022.

Objectifs 2027 : 200 CitésLab

Nature de l'intervention : subvention de fonctionnement (60%) triennale

Bénéficiaire : structure locale (le plus souvent associative ou structure publique) retenue dans le cadre d'un appel à candidature local

Retrouver toutes les informations sur les Citéslab

<https://www.citeslab.fr/>

Nombre de CitésLab – à fin 2023



	NB TOTAL	dont Fin 30/11/2023	dont Fin 31/12/2023	dont Fin 31/12/2024	dont Fin 31/12/2025	dont Fin 2026
Auvergne-Rhône-Alpes	17	0	13	3	1	0
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	4	0	4	0	0	0
BRETAGNE	4	0	4	0	0	0
CENTRE VAL DE LOIRE	6	0	6	0	0	0
CORSE	2	0	2	0	0	0
GRAND EST	4	0	4	0	0	0
HDF	10	0	5	1	4	0
IDF	23	0	13	2	1	7
NORMANDIE	6	3	0	0	1	2
NOUVELLE-AQUITAINE	7	0	5	2	0	0
OCCITANIE	7	0	7	0	0	0
PACA	16	0	11	2	0	3
PDL	4	0	3	0	0	1
Outre-mer	9	0	8	0	1	0
TOTAL	119	3	85	10	8	13



3/ Le Carrefour de l'entrepreneuriat (ex Fabrique à entreprendre) est le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif constitué d'un chef de file et de partenaires locaux mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. En regroupant dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création, l'objectif du dispositif est triple : faire venir les entrepreneurs (logique d'attraction), renforcer la coordination et la collaboration des partenaires de l'accompagnement et simplifier le parcours des entrepreneurs. Le Carrefour de l'entrepreneuriat prend le relais du dispositif Fabrique à Entreprendre (FAE). 11 Fabriques à Entreprendre couvrant 122 QPV sont actuellement opérationnelles (hors Plan Marseille en Grand). Entre 2019 et 2022, plus de 20 000 entrepreneurs ont été détectés et près de 8 000 accompagnés par les FAE, aboutissant à 667 créations d'entreprise.

Le Carrefour de l'entrepreneuriat agit en synergie avec les territoires et vise notamment à :

- offrir un bouquet de services accessibles en proximité des quartiers : accueil, animation, mise en réseau, conseil, formation financement, hébergement, location, etc. ;
- faire venir les entrepreneurs au sein d'un lieu totem du territoire qui fournit des services et structure l'écosystème entrepreneurial local ;
- renforcer la collaboration entre les partenaires du droit commun de l'accompagnement et du financement ;
- simplifier le parcours des entrepreneurs en réunissant le bouquet de solutions locales au service des entrepreneurs autour notamment du collectif Cap Créa présent sur le territoire ;
- déployer des actions spécifiques en cohérence avec le projet de territoire décrit dans le contrat de ville.

Le Carrefour de l'entrepreneuriat pourra être par ailleurs être intégré dans une mini-pépinière d'entreprise qui vise à accueillir, héberger et accompagner les entreprises nouvellement créées pendant les premières années de leur activité.

Objectif 2027 : 60 Carrefours de l'entrepreneuriat

Nature de l'intervention : subvention (actuellement % de dépense éligible / proposition Q2030 : plafond de 75k€/an)

Bénéficiaire : structure chef de file retenu dans le cadre d'un appel à candidature national pour assurer une sélectivité et une couverture nationale homogène.

	NB TOTAL	dont Fin 31/12/2023	dont Fin 31/12/2024	dont Fin 2025
AURA	1	0	1	
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	1	1		
GRAND EST	2	0		1
HDF	1	1		
PACA	4	0	3	1
PDL	2	2		
Outre-mer	1	0	1	
TOTAL	12	4	5	2

Nombre de FAE – à fin 2023



Région	Structure	Nom de la FAE*
AURA	Mife Loire Sud	FAE Saint-Etienne
BFC	BGE Franche-Comté	FAE Besançon
Hauts-de-France	La MEL	LFAE MEL
La Réunion	Initiative Réunion	FAE Le Port
PACA	Initiative Pays d'Arles	FAE Arles
PACA	Le Carburateur	FAE Marseille
PACA	Métropole Nice Côte d'Azur	FAE Nice
PACA	Toulon Var Technologies	FAE Toulon
PAYS DE LA LOIRE	Ouvre Boîtes 44	FAE Nantes
PAYS DE LA LOIRE	Le Mans Métropole Communauté Urbaine	LFAE Le Mans
Grand Est	Colmar	LFAE Colmar
Grand Est	Alexis Grand Est	LFAE Grand Nancy

* La présente liste ne comprend pas les trois Carrefours de l'entrepreneuriat du Plan Marseille en Grand, financés sous la forme d'une expérimentation.